



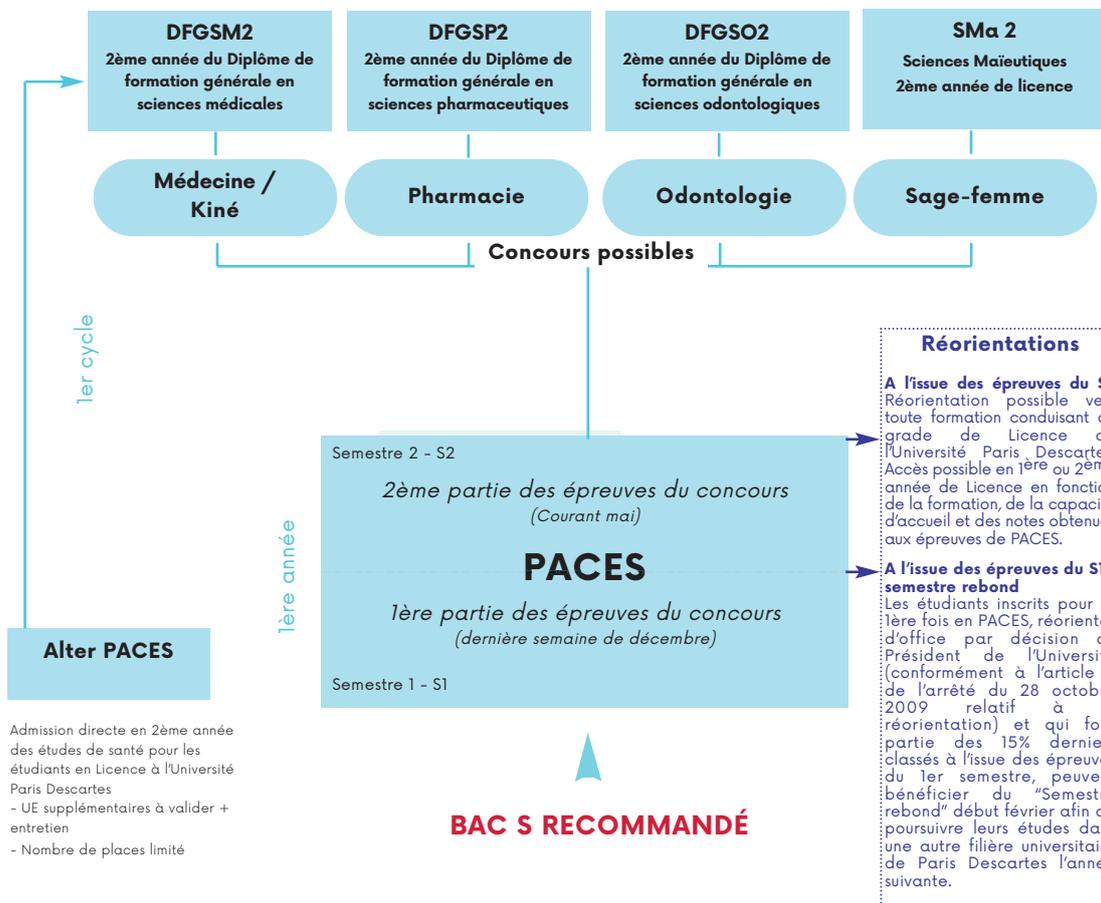
Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

(Application de la loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009)

La première année de santé est commune aux études médicales, odontologiques (chirurgie dentaire), pharmaceutiques et de sage-femme (maïeutique); à Paris Descartes, elle offre également des places dans les écoles de Kinésithérapie ADERF (Association pour le Développement Et la recherche en Rééducation Fonctionnelle), l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie EFOM, l'IFMK de l'Ecole d'ASSAS, l'IFMK CEERRF (Centre Européen d'Enseignement en Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle) et l'IFMK AP-HP (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris) aux étudiants inscrits au concours de médecine et classés en rang utile.

La 1ère année Commune aux Etudes de Santé est sanctionnée par des épreuves communes de concours à la fin du 1er semestre et par 1, 2, 3 ou 4 concours, selon le choix de l'étudiant, à la fin du 2^{ème} semestre. **Statistiquement, seuls les étudiants titulaires d'un bac S (Scientifique) réussissent généralement la PACES : 99,5% des étudiants classés au concours 2016 étaient détenteurs de cette série de baccalauréat.**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre des études de kinésithérapie doivent s'inscrire au concours de médecine. Le nombre de places offertes pour chaque filière est fixé par arrêté ministériel. Les places de kinésithérapie, environ 72, sont fixées par convention entre l'Université Paris Descartes et les écoles de Kinésithérapie. A l'issue des épreuves de la PACES, quatre classements sont établis. Pour être admis à poursuivre des études de maïeutique, médecine, kinésithérapie, odontologie et pharmacie les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie : maïeutique, médecine/kinésithérapie, odontologie ou pharmacie.



Admission directe en 2ème année des études de santé pour les étudiants en Licence à l'Université Paris Descartes
- UE supplémentaires à valider + entretien
- Nombre de places limité

Lycéens

Consultez le site : orientationactive.parisdescartes.fr

Lieux d'inscription et d'enseignement

Service de la scolarité 1ère Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) :

Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales des Saints-Pères
45 rue des Saints-Pères - 75006 Paris
Tél : 01 76 53 46 12 / 14 / 16
www.biomedicale.parisdescartes.fr

Enseignements PACES :

Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales des Saints-Pères
45, rue des Saints-Pères
75006 Paris
www.biomedicale.parisdescartes.fr

ET

Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques
4, avenue de l'Observatoire
75006 Paris
Tél : 01 53 73 98 52
www.pharmacie.parisdescartes.fr

En savoir +

SOFIP
12, rue de l'Ecole de médecine
75006 Paris - Métro : Odéon
Tél : 01 76 53 16 50 ou 17 34/17 46/ 20 32
Courriel : sofip@parisdescartes.fr
Site Internet : www.parisdescartes.fr
Rubrique "Orientation & Insertion"

Site Internet à consulter :

Site de l'association des tuteurs étudiants en PACES à Paris Descartes : www.c2p1.fr

Journée "Portes Ouvertes" de l'Université (JPO) :

Toutes disciplines et Forum des métiers
Forum des masters
Samedi 10 mars 2018
9h30-17h30
45, rue des Saints-Pères
75006 Paris
Métro : Saint-Germain-des-Prés

MEMBRE DE

U-PC
Université Sorbonne
Paris Cité